

Modalités de passage d'examen

TITRE RS6931 : INTÉGRER LE MANAGEMENT D'ÉQUIPE DANS SON ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

Conformément au cahier des charges du certificateur Manitude, les modalités d'évaluation de la certification RS6931 reposent exclusivement sur la mise en situation professionnelle. L'évaluation est conduite par l'organisme partenaire en distanciel (visioconférence ZOOM) selon les exigences fixées par Manitude.

1 Objectif de l'évaluation

L'évaluation vise à vérifier la maîtrise des six compétences professionnelles du référentiel RS6931 :

- C1. Définir les objectifs et planifier l'activité de l'équipe ;
- C2. Organiser le travail et déléguer les missions ;
- C3. Suivre l'activité et les résultats ;
- C4. Conduire les entretiens individuels ;
- C5. Animer des réunions d'équipe ;
- C6. Adapter son style managérial à la situation.

2 Modalités de certification

L'évaluation comprend deux épreuves complémentaires :

- Épreuve 1 – Cas pratique écrit :

Le candidat, en posture de manager, répond à une étude de cas permettant d'analyser une situation de management et de proposer des actions concrètes. Les éléments évalués portent notamment sur la planification de l'activité (C1), l'organisation du travail (C2) et la conception d'outils de pilotage (C3).

- Épreuve 2 – Mise en situation simulée :

Le candidat participe à deux simulations orales à partir du cas pratique :

- Animation d'une réunion d'équipe intégrant la définition d'objectifs, la répartition des missions et la conduite du collectif (C1, C2, C5) ;
- Entretien de suivi individuel avec un collaborateur (C4, C6).

La durée totale de l'évaluation est d'environ 1 heure.

3**Conditions de réalisation**

L'évaluation est réalisée à distance en visioconférence (ZOOM).

Le responsable de session vérifie l'identité du candidat, le bon fonctionnement du matériel et la composition du jury.

Toutes les évaluations sont enregistrées pour permettre le contrôle par Manitude.

4**Composition du jury**

Le jury d'évaluation est composé de deux membres :

- Un représentant de l'organisme partenaire ;
- Une personne externe à l'organisme partenaire.

Le jury de délibération est constitué par Manitude :

- Un représentant du certificateur ;
- Un professionnel extérieur au certificateur.

5**Résultats et validation**

Le candidat obtient la certification s'il valide l'ensemble des compétences du référentiel selon les critères d'évaluation fixés par Manitude.

Les résultats sont transmis au certificateur pour délibération finale. En cas de réussite, Manitude délivre le certificat officiel « Intégrer le management d'équipe dans son activité professionnelle ».

6**Mentions finales**

Les dossiers d'évaluation et enregistrements sont archivés conformément aux procédures de Manitude.

Toute modification du dispositif d'évaluation est soumise à validation préalable du certificateur.

CONTACTEZ-NOUS !

06 09 10 00 90

contact@optimanager.fr



OPTIMANAGER - www.optimanager.fr

Déclaration d'activité N° 76300558030 auprès de la préfecture de Montpellier
SIRET 93209959100012 - NAF : 8559A

2